

## SERVICE D'ORIENTATION et D'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE



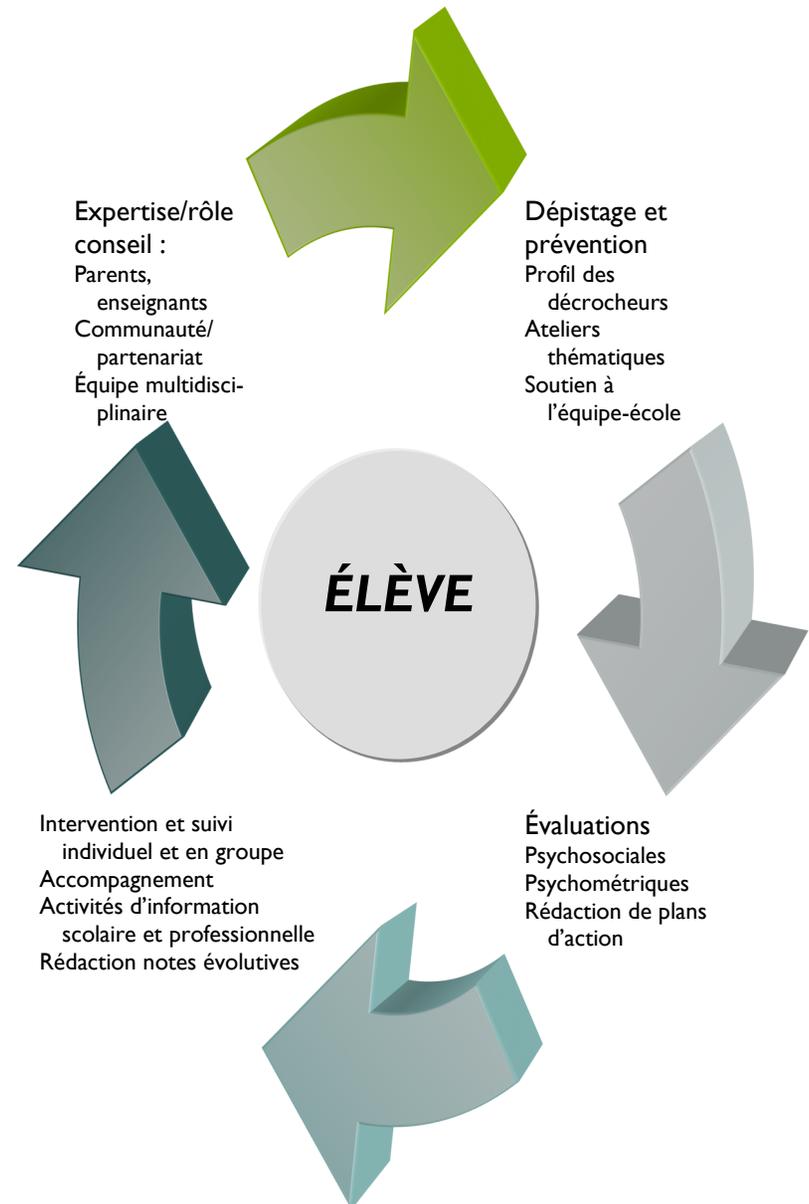
- *L'équipe (p.2)*
- *Philosophie du service (p.3)*
- *Qui est le conseiller d'orientation (CO) (p.4)?*

## L'ÉQUIPE

L'équipe du service d'orientation et d'information scolaire et professionnelle de l'ÉSHG est composée de deux professionnels.

Professionnel	Coordonnées
Jessica Lalancette Conseillère d'orientation	Poste 3004 Local A-201 m5693@cscv.qc.ca
Alexe Wells Berriault Conseillère d'orientation	Poste 3111 Local A-256 m6161@cscv.qc.ca

## EN RÉSUMÉ



## LES TÂCHES SPÉCIFIQUES DU CONSEILLER D'ORIENTATION

### EXPERTISE/RÔLE CONSEIL

*Après de la communauté éducative :*

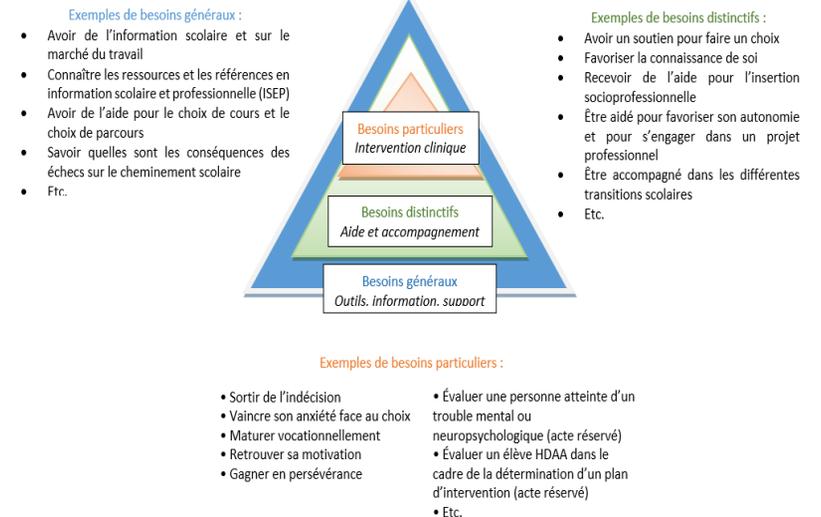
- Informer et conseiller les parents sur les moyens à prendre en vue d'accompagner leurs enfants dans la démarche de définition et réalisation de son projet de formation et d'orientation.
- Collaborer avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Conseiller le personnel d'encadrement, rédiger des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et faire les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.
- Offrir une expertise-conseil à l'équipe-école concernant les Contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle (COSP).
- Conseiller l'équipe-école au sujet du cheminement personnel, scolaire et professionnel de l'élève.
- Établir et maintenir des relations de collaboration avec des représentant(e)s du marché du travail et des autres organismes pouvant être impliqués dans l'orientation scolaire et professionnelle des élèves.
- Préparer et assurer la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par le centre de services et l'ordre.

## PHILOSOPHIE DU SERVICE

### De façon générale

En milieu scolaire, les services que les conseillères d'orientation offrent sont destinés à l'élève directement ou aux groupes d'élèves (en classe ou en atelier thématique). Les services peuvent être offerts aux enseignants à leur demande.

#### Quels sont les besoins de nos élèves du secondaire en orientation?



## QUI EST LE CONSEILLER D'ORIENTATION?

Le conseiller d'orientation (CO), par son expertise de la relation **individu-travail-formation**, vise le mieux-être personnel et professionnel en mobilisant le potentiel des personnes en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie.

Le conseiller d'orientation est le professionnel qui exerce un rôle conseil pour toute question traitant du développement de carrière des individus, de l'enfance jusqu'à la retraite. Pour ce faire, l'évaluation du fonctionnement psychologique, grâce notamment à l'interprétation de tests psychométriques et à la relation d'aide, sont les moyens privilégiés par le conseiller d'orientation dans son intervention auprès des personnes, afin de comprendre et d'intervenir sur les difficultés vécues par ces dernières : démotivation scolaire, indécision, absence de but vocationnel, dysfonctionnement aux études, au travail ou dans la vie, problématique d'employabilité, etc.

La formation porte notamment sur la psychologie, le développement de la personnalité et des fonctions intellectuelles, cognitives et affectives, la psychométrie et l'évaluation du fonctionnement psychologique des personnes, le counseling individuel et de groupe, la psychopathologie, les théories du développement vocationnel, le développement de l'identité, l'apprentissage, etc., et elle inclut au moins un stage pratique de 400 heures.

Pour porter le titre de CO, la personne doit avoir complété des études universitaires de deuxième cycle en orientation et counseling, laquelle formation doit être reconnue par l'Ordre des conseillères et des conseillers d'orientation du Québec.

## LES TÂCHES SPÉCIFIQUES DU CONSEILLER D'ORIENTATION

### INTERVENTION ET SUIVI

- En rencontres individuelles ou de groupe, en utilisant des méthodes appropriées telles que les tests psychométriques, les observations directes, la relation d'aide et les informations fournies par différents acteurs.
- Intervention à court et à moyen terme, résolution de problèmes, counseling, aide à l'apprentissage (prise de décision, choix de stage, etc.).
- Plan d'intervention portant sur l'indécision, peurs face au changement, absence de but vocationnel, de motivation, etc.
- Planifier, organiser et animer des activités d'information scolaire et professionnelle, par exemple, afin de présenter les exigences des programmes de formation, la nature des professions, la situation et l'évolution du marché du travail.
- Coordonner et assurer la mise à jour de la documentation spécialisée et faire les demandes d'achat du matériel.
- Suivi et accompagnement, planifiés ou ponctuels.
- Rencontre de parents et suivis téléphoniques.

## LES TÂCHES SPÉCIFIQUES DU CONSEILLER D'ORIENTATION \*

Dans le but de soutenir l'élève dans la recherche de moyens visant à lui permettre de surmonter les difficultés inhérentes à la réalisation de son projet de formation ainsi qu'à son insertion sociale et professionnelle, les tâches sont :

### DÉPISTAGE ET PRÉVENTION

Dans une optique de prévention et d'intervention, dépister les élèves vivant des difficultés telles que :

- La démotivation et le décrochage scolaire;
- L'indécision et l'anxiété vocationnelle;
- Les difficultés d'apprentissage;
- Les difficultés vécues lors de transitions;
- Les difficultés d'adaptation scolaire ou d'insertion socioprofessionnelle.

### ÉVALUATION

- Demande d'aide ou situation problématique.
- Fonctionnement psychologique, les intérêts et aptitudes, le profil d'apprentissage.
- Enjeux présents entre l'élève et son environnement.
- Identifier les ressources et limites de l'environnement
- Avec le consentement de la personne, transmettre aux acteurs concernés une analyse claire de la situation.

## RÔLE DU CONSEILLER D'ORIENTATION

Plus précisément, le CO en milieu scolaire assure des services d'aide tels que : évaluation, information, conseil et accompagnement auprès des élèves en ce qui a trait au développement professionnel et au choix d'un profil de formation adapté à leurs profils personnels. Il peut exercer un rôle conseil auprès des représentants de son établissement d'enseignement.

Membre d'un ordre professionnel, le CO doit respecter la déontologie professionnelle et de ce fait, tenir des dossiers à jour de ses interventions et assurer un service confidentiel.

Selon la loi 21, certaines activités professionnelles sont réservées aux CO: évaluer le retard mental, évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité, évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique, évaluer les troubles mentaux lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre.